

**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**Distr.: générale
11 novembre 2007Français
Original : Anglais**Dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Monaco, 20–22 février 2008Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*
Questions de politique générale : état de l'environnement**Conclusions du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement
mondial****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport expose les conclusions du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial intitulé : *l'environnement au service du développement* (GEO-4). Le rapport fournit une évaluation des changements environnementaux et de leurs effets sur la sécurité, la santé, les rapports sociaux et les besoins matériels des populations (bien-être des hommes), ainsi que sur le développement en général. Cette évaluation réalisée par des experts révèle des changements environnementaux sans précédents imputables aux activités humaines dans un monde de plus en plus interdépendant et industrialisé. Le rapport décrit comment la responsabilité en matière de pressions environnementales au niveau mondial est répartie de manière inégale sur la planète; alors que les riches contribuent majoritairement à ces pressions, les pauvres sont les plus touchés par leurs conséquences.

Les changements environnementaux limitent les possibilités de développement humain. Comme constaté lors de catastrophes et de conflits armés, les pauvres, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables à leurs effets. Même si les changements environnementaux constituent un défi important pour l'humanité, ils présentent néanmoins de nombreux avantages, y compris pour le secteur privé, les communautés locales et la coopération internationale. Ces aspects sont interdépendants; les interconnexions, les analyses et les réponses fournissent une possibilité de s'attaquer aux questions complexes concernant l'environnement et le développement. Pour nombre d'entre elles, les avantages d'une action précoce dépassent largement les coûts. Une meilleure connaissance de l'importance de ces avantages, tels que les services écosystémiques, ainsi que la compréhension des interconnexions, peuvent faciliter la transition vers un développement durable. Toutefois, cette transition nécessitera des choix entre différentes valeurs et préoccupations au sein de la société, lesquels peuvent se révéler difficiles. En

* UNEP/GCSS.X/1.

outre, une transition de ce type doit être soutenue par des institutions novatrices et bien gérées, capables de créer les conditions nécessaires au changement.

Le Directeur exécutif propose que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement examine la réponse triple ci-après compte tenu des conclusions du rapport GEO-4 :

a) Inviter instamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public à collaborer avec le PNUE et les autres instances environnementales aux niveaux mondial, régional, national et local afin d'instaurer un développement durable. La gestion des questions relatives à l'environnement et au développement devrait être axée sur les résultats. Les caractéristiques de ces mesures sont décrites dans le présent rapport;

b) Renforcer les capacités du PNUE pour soutenir les efforts déployés au niveau mondial au moyen de la stratégie à moyen terme pour 2010–2013 et des programmes de travail biennaux en :

i) Fournissant des informations, des données et des évaluations scientifiques et en améliorant la sensibilisation à l'état et aux tendances de l'environnement mondial;

ii) Identifiant des buts, politiques, réglementations, instruments et meilleures pratiques;

iii) Assurant le suivi des progrès accomplis à long terme au regard de ces objectifs;

c) Consolidant encore la base scientifique du PNUE pour maintenir l'environnement mondial à l'examen.

La portée et les objectifs du cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-5) seront définis en consultation avec les gouvernements, la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile à l'issue d'un examen d'ensemble du rapport GEO-4. Des dispositions ont été prises dans le programme de travail 2008-2009 pour la tenue de telles consultations avec les gouvernements, la communauté scientifique, le monde des affaires et la société civile. L'examen d'ensemble devrait servir de base stratégique à l'élaboration du programme de travail du PNUE.

I. **Mesure proposée par le Conseil d'administration**

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner l'adoption d'une décision inspirée de ce qui suit :

A. **SS.X/[...] Réponse aux conclusions du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial**

Le Conseil d'administration,

Conformément à ses fonctions et responsabilités telles qu'énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, à savoir maintenir à l'étude l'état de l'environnement mondial de façon à veiller à ce que les nouveaux problèmes d'environnement de portée internationale fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat et, entre autres, encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

Rappelant sa décision 22/1 du 7 février 2003 relative à la surveillance, à l'évaluation à l'alerte rapide, et sa décision 23/6 du 25 février 2005 relative au suivi de l'état de l'environnement mondial ainsi que sa décision 24/2 du 9 février 2007 sur l'état de l'environnement mondial,

Se félicitant de la présentation par le Directeur exécutif des conclusions du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial ainsi que des contributions en nature des experts, des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des centres de collaboration, du secteur privé et de la société civile en vue de promouvoir le processus consultatif et de renforcement des capacités à la base de l'évaluation,

1. *Demeure* vivement préoccupé par les changements environnementaux sans précédent et à tous les niveaux dont il est fait état dans l'évaluation, y compris par les délais tant naturels que sociaux pour répondre à ces changements et par le risque d'atteindre des points de bascule au-delà desquels des évolutions brutales, de plus en plus rapides et potentiellement irréversibles peuvent se produire ainsi que par leurs incidences potentiellement négatives sur le bien-être et le développement économique et social des êtres humains, notamment pour les pauvres et les groupes vulnérables de la société;

2. *Conscient* que la dégradation actuelle de l'environnement représente un défi important pour le développement, la paix et la sécurité des populations et que les avantages d'une action précoce priment sur les coûts compte tenu des possibilités qu'ils présentent pour les investissements du secteur privé, les choix offerts aux consommateurs, les communautés locales et une coopération renforcée aux niveaux national et international en faveur d'un développement durable;

3. *Souligne* que la transition vers un développement durable peut impliquer des choix difficiles entre les divers intérêts et les préoccupations de la société, lesquels doivent être soutenus par des institutions bien gérées, novatrices et axées sur les résultats capables de créer les conditions nécessaires aux changements et que le Programme des Nations Unies pour l'environnement a pour objectif, comme indiqué dans le projet de stratégie à moyen terme pour 2010-2013, de se faire le fer de lance de cette cause;

4. *Prie* instamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres instances environnementales aux niveaux mondial, régional, national et local en vue d'instaurer un développement durable et à cet effet :

a) D'utiliser les données, prévisions et choix de mesures concernant le changement environnemental et ses incidences sur le développement et le bien-être des populations, mis en évidence dans le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, pour définir les objectifs environnementaux de leurs activités;

b) D'intégrer les objectifs environnementaux dans le processus de décision des secteurs privé et public en mettant à profit les régimes juridiques, les instruments financiers, les normes, les

processus participatifs et autres nouveaux outils et mécanismes afin d’instaurer un environnement porteur pour :

- i) Accroître les investissements du secteur privé dans les innovations et initiatives technologiques afin d’atténuer les changements environnementaux et de s’y adapter, y compris par une production et une consommation durables et un rendement accru des ressources;
 - ii) Favoriser l’investissement des consommateurs et des ménages dans l’atténuation des changements environnementaux et l’adaptation à leurs effets;
 - iii) Accroître, de manière équitable, les capacités des populations à atténuer les changements environnementaux et à s’adapter à leurs effets, en s’attachant notamment aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables et à leur dépendance par rapport aux services écosystémiques;
- c) Examiner l’efficacité de la performance environnementale des différents secteurs sociaux et économiques au regard des objectifs environnementaux;

5. *Prie* le Directeur exécutif, au moyen du programme de travail et en collaborant avec des instances nationales et régionales chargées de l’environnement, y compris par le renforcement des capacités de transfert de technologies, de répondre aux défis présents et futurs auxquels l’humanité est confrontée en utilisant un ensemble de liens environnementaux complexes en tant que base de l’approche de programme. L’approche de programme porte sur six domaines prioritaires : changements climatiques; catastrophes et conflits; gestion écosystémique; gouvernance environnementale; substances nocives et déchets dangereux; consommation et production, et rendement accru des ressources, ainsi qu’à d’autres défis environnementaux en :

- a) Créant des partenariats avec des centres d’excellence et d’autres parties prenantes pour élaborer un programme cohérent et à plusieurs niveaux pour fournir des informations convaincantes au moyen d’une évaluation intégrée de l’environnement axée sur les liens entre le changement environnemental et ses incidences sur le développement et le bien-être des populations;
- b) Coopérant avec d’autres organismes du système des Nations Unies pour définir des objectifs environnementaux et promouvoir l’échange des meilleures pratiques dans les domaines des politiques, des réglementations et de l’utilisation des instruments économiques;
- c) Examinant et suivant les résultats à long terme et l’efficacité des programmes environnementaux du système des Nations Unies, y compris dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l’environnement, ainsi que des programmes environnementaux des gouvernements qui souhaitent se soumettre à de tels examens, au regard d’objectifs environnementaux concertés;

6. *Prie également* le Directeur exécutif en s’appuyant sur l’expérience acquise grâce au quatrième rapport sur l’Avenir de l’environnement mondial, à l’Évaluation écosystémique du Millénaire et autres nouveautés dans le domaine des évaluations, des indicateurs et des prévisions environnementales à court et à moyen termes, de mettre au point une évaluation mondiale scientifiquement crédible et pertinente d’un point de vue politique en consultation étroite avec les gouvernements, la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile, devant être achevée à temps pour fournir des données stratégiques utiles à l’élaboration du programme de travail pour la période 2014-2015.

II. GEO-4 : renforcement de la base scientifique du PNUE

2. La fourniture d’informations environnementales crédibles pour la prise de décision est un élément essentiel du mandat du PNUE depuis sa création en 1972 ainsi que de ses activités depuis lors. Le défi que représente la fourniture de telles informations est de plus en plus difficile à relever compte tenu de l’ampleur et de l’importance croissante des changements climatiques. Dès 1987, la Commission mondiale sur l’environnement et le développement (Commission Brundtland), présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, a suggéré que les capacités du PNUE à cet égard devraient être à nouveau renforcées.

3. En 2002, le Conseil d’administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l’environnement a déclaré que la complexité croissante de la dégradation environnementale exigeait un renforcement des moyens en matière d’évaluation scientifique et de surveillance ainsi que de mise en garde

anticipée des gouvernements¹. Pour répondre à ces besoins, le Conseil/Forum a engagé un vaste processus consultatif sur le renforcement de la base scientifique du PNUE². En février 2004, une consultation intergouvernementale et multipartite sur le renforcement de la base scientifique du PNUE, à laquelle ont pris part plus de 100 gouvernements et 50 organisations partenaires, a identifié les besoins et les options à cet effet, y compris un nouveau renforcement du processus de l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) (voir <http://www.unep.org/scienceinitiative/>).

4. Depuis 1997, le PNUE a publié quatre rapports GEO présentant des évaluations environnementales à la suite d'un processus participatif qui a fait grande impression. Le premier rapport GEO établi en 1997 a été suivi d'autres rapports en 1999 et en 2002. A chaque rapport, le processus GEO a évolué et s'est élargi pour inclure notamment des scénarios. La quatrième évaluation intitulée *Avenir de l'environnement mondial : environnement au service du développement (GEO-4)*, est le résultat du processus GEO le plus approfondi jusqu'à présent, réalisée en application de la décision 22/1 du Conseil d'administration en date du 7 février 2003. Le processus renforcé est le résultat de l'association de données d'expérience tirées des précédentes évaluations GEO et d'éléments provenant de processus d'évaluations scientifiques tels que l'Évaluation écosystémique du Millénaire.

5. Le rapport GEO-4 a été conçu pour garantir une synergie entre la science et les politiques tout en préservant sa crédibilité scientifique et en l'adaptant aux besoins politiques. Il a été établi à la suite d'un processus consultatif global qui a démarré avec la consultation mondiale intergouvernementale susmentionnée sur le renforcement de la base scientifique du PNUE en 2004. La consultation mondiale a été suivie de consultations régionales qui se sont tenues de septembre à octobre 2004 et qui ont identifié les questions environnementales régionales et mondiales clés. La portée, les objectifs et le processus du rapport GEO-4 ont été finalisés et adoptés sur la base de ces consultations par la première consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur le rapport GEO-4, organisée en février 2005.

6. L'évaluation a été réalisée par le comité du groupe d'experts constitué d'*auteurs chargés de la coordination* ainsi que d'*auteurs principaux*, soutenus par les *coordinateurs de comité* fournis par le secrétariat du PNUE. Le projet de conclusion du groupe d'experts a été soumis à une série supplémentaire de *consultations régionales* ainsi qu'à deux cycles d'*examens collégiaux par des experts et des gouvernements*. Le processus d'examen a été contrôlé par les *responsables de la mise en forme des analyses des comités*. L'évaluation a également été encadrée et appuyée par un *groupe consultatif de haut niveau* composé de décideurs politiques, de partenaires du financement, de scientifiques et d'universitaires ainsi que de représentants des organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, du secteur privé, des centres de collaboration avec le GEO et de la société civile.

7. Dix des chapitres de l'évaluation du rapport GEO-4 portent sur : l'examen des questions environnementales, de l'état et des tendances de l'environnement entre 1987 et 2007, les aspects humains du changement environnemental, les perspectives d'avenir sur la base de quatre scénarios ainsi que les options politiques disponibles pour préserver notre avenir à tous :

Chapitre 1 : Environnement au service du développement

Chapitre 2 : Atmosphère

Chapitre 3 : Terres

Chapitre 4 : Eau

Chapitre 5 : Biodiversité

Chapitre 6 : Préserver notre avenir à tous

Chapitre 7 : Vulnérabilité des populations et de l'environnement : défis et perspectives

Chapitre 8 : Interconnexions : gouvernance au service de la durabilité

Chapitre 9 : L'avenir aujourd'hui

Chapitre 10 : De la périphérie au centre du processus de prise de décision – options en matière d'action

8. Le lancement en 2007 du rapport GEO-4 a coïncidé avec le vingtième anniversaire du lancement du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, intitulé

¹ Voir paragraphe 8 e) du rapport du Groupe intergouvernemental à composition non limitée de ministres et de leurs représentants sur la gouvernance environnementale internationale, tel qu'adopté par la décision SSVII/1.

² Y ont pris part plus de 100 gouvernements et 50 partenaires qui ont fourni des contributions écrites et ont participé à un dialogue direct (consulter également le site <http://science.unep.org>).

Notre avenir à tous. Le rapport GEO-4 utilise ce rapport comme référence pour évaluer les progrès accomplis dans l'examen des principales questions relatives à l'environnement et au développement. Le rapport *GEO-4* met en lumière le rôle vital de l'environnement dans le développement et, qui plus est, dans le bien-être des populations. Les informations sont tirées d'un grand nombre de sources crédibles, y compris la littérature scientifique, le portail de données GEO, les connaissances locales et autochtones et d'autres évaluations telles que l'Évaluation écosystémique du Millénaire et la quatrième évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

9. Le Résumé à l'intention des décideurs a été élaboré par le PNUE à l'aide d'informations techniques fournies par les principaux auteurs chargés de la coordination et d'informations fournies par les membres du groupe consultatif de haut niveau. Il a été soumis à deux cycles d'examen approfondi par des experts et fonctionnaires gouvernementaux et à un examen détaillé par la deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur le rapport GEO-4 en septembre 2007. La consultation a adopté une déclaration approuvant le résumé à l'intention des décideurs. Cette déclaration figure en annexe au présent rapport. Le résumé à l'intention des décideurs est reproduit dans le document UNEP/GCSS.X/INF/8.

10. Les gouvernements et plusieurs organisations ont été consultés au cours du processus et leurs contributions ont été primordiales pour garantir la pertinence des politiques et la légitimité de l'évaluation. L'évaluation a été compilée par un groupe de plus de 380 scientifiques, tous d'éminents spécialistes dans des domaines tels que la science du climat, l'écologie, les pêches et l'exploitation des terres, lequel a été sous-divisé en 10 groupes d'experts qui ont rédigé les chapitres. Environ 157 de ces experts ont été désignés par 48 gouvernements. Mille scientifiques supplémentaires ont participé à l'examen collégial, analysant les conclusions dans leurs domaines d'expertise afin d'éviter toute erreur potentielle. Plus de 13 000 observations en tout sur le projet de rapport complet et 3 000 observations sur le résumé à l'intention des décideurs, ont été recueillies et examinées par les groupes d'experts chargés de la rédaction de chaque chapitre.

11. La publication du rapport GEO-4 a considérablement amélioré la compréhension des questions environnementales par le public tout comme celle du rôle du PNUE consistant à maintenir l'environnement mondial à l'étude. Elle a également augmenté les attentes pour des réponses efficaces à différents niveaux en vue de relever les défis qui se posent. Le rapport GEO-4 fournit aux décideurs la meilleure base de connaissances normative et pertinente d'un point de vue politique sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour prendre des mesures.

III. Messages clés du rapport GEO-4 à l'intention des décideurs

12. Les messages clés ci-après à l'intention des décideurs ont été approuvés par la deuxième Consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur le rapport GEO-4 en septembre 2007 :

L'humanité est tributaire de l'environnement, lequel est crucial tant pour le développement que pour le bien-être des hommes. Les ressources naturelles, contrairement aux ressources financières, matérielles et humaines, constituent la base d'une grande partie des richesses des pays. Les changements environnementaux peuvent avoir des effets sur la sécurité, la santé, les relations sociales et les besoins matériels des populations.

Des changements environnementaux sans précédents ont été mis en évidence aux niveaux mondial et régional :

- **La surface de la terre se réchauffe. Ce fait est dorénavant incontestable, compte tenu de l'augmentation observée des températures moyennes mondiales de l'air et des océans, de la fonte généralisée des neiges et des glaces et de l'élévation du niveau global moyen de la mer.** Les autres impacts majeurs comprennent des modifications de la disponibilité de l'eau, de la dégradation des terres, de la sécurité alimentaire et de la perte de biodiversité. L'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, des tempêtes, des inondations et des sécheresses aurait des effets extrêmement préjudiciables pour des millions de personnes, y compris celles vivant dans les petits États insulaires et les régions polaires. Alors qu'au cours du siècle dernier, la température moyenne au niveau mondial a augmenté de 0,74° C, selon l'une des estimations les plus fiables du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les températures devraient augmenter de 1,8 à 4° C au cours du siècle actuel. Le

changement climatique peut encore exacerber la perte de biodiversité et la dégradation des terres, des sols, des forêts, des ressources en eau douce et des océans.

- **Plus de 2 millions de personnes dans le monde décèdent prématurément tous les ans en raison de la pollution de l'atmosphère et des habitations.** Même si la pollution atmosphérique a diminué dans certaines villes grâce à la prise de mesures technologiques et politiques, l'augmentation des émissions dans d'autres villes intensifie les défis. La pollution de l'air à l'intérieur des habitations du fait de la combustion inadaptée de biocarburants solides impose un énorme fardeau sur la santé.
- **Le « trou » de la couche d'ozone stratosphérique au-dessus de l'Antarctique, la couche qui protège les êtres humains des rayonnements ultraviolets nocifs, a dorénavant atteint des proportions inégalées.** En raison de la diminution des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, celle-ci devrait se restaurer, à condition que le Protocole de Montréal soit pleinement respecté mais pas avant 2060 à 2075 du fait de la lenteur des temps de réponse.
- **L'exploitation non durable des terres et les changements climatiques contribuent à leur dégradation,** y compris à l'érosion des sols, à l'appauvrissement en nutriments, à la pénurie d'eau, à la salinité, à la désertification et au dérèglement des cycles biologiques. Les pauvres souffrent beaucoup plus des effets de la dégradation des terres, notamment dans les zones arides, où vit un tiers de la population mondiale.
- **La disponibilité d'eau douce par habitant décline dans le monde, et les eaux contaminées demeurent la principale cause environnementale de maladies et de décès.** Si la tendance actuelle se poursuit, d'ici à 2025, 1,8 milliards de personnes vivront dans des pays ou des régions frappés par une pénurie d'eau totale, et deux tiers des populations dans le monde seront soumises à un stress hydrique. La diminution de la quantité et de la qualité des eaux de surface et souterraine a des incidences sur les écosystèmes aquatiques et sur leurs services.
- **Les écosystèmes aquatiques continuent d'être lourdement exploités, menaçant la viabilité des ressources alimentaires et de la biodiversité.** Les prises de poissons d'eau de mer et d'eau douce dans le monde indiquent d'importantes diminutions, essentiellement du fait d'une surpêche persistante.
- **La grande majorité des espèces bien connues diminuent en termes de répartition, d'abondance ou des deux.** Même si le déclin dans la zone des forêts tempérées s'est inversé, avec une croissance annuelle de 30 000 kilomètres carrés entre 1990 et 2005, la déforestation dans les tropiques s'est poursuivie à un rythme annuel de 130 000 kilomètres carrés au cours de la même période. Plus de 16 000 espèces ont été identifiées comme menacées d'extinction.

Ces changements sans précédents sont imputables aux activités humaines dans un monde de plus en plus interdépendant et industrialisé et favorisés par des flux croissants de biens, de services, de capitaux, de personnes, de technologies, d'informations, d'idées et d'activités, touchant même des populations isolées. La responsabilité des pressions environnementales dans le monde n'est pas équitablement répartie sur la planète. Par exemple, en 2004, les pays visés à l'Annexe 1 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques représentant 20 % de la population mondiale, ont produit 57 % du produit brut mondial sur la base de la parité du pouvoir d'achat et représenté 46 % des émissions de gaz à effets de serre. Le développement industriel, l'extraction des ressources naturelles et la production industrielle intensive de carbone peuvent avoir des conséquences importantes sur l'environnement, auxquelles il faudra faire face. Les réponses comprennent l'utilisation des meilleures technologies et pratiques disponibles, en tant que de besoin.

Les changements environnementaux ont un effet sur les options en matière de développement humain, les pauvres étant les plus vulnérables. Par exemple, de 1992 à 2001, les inondations ont constitué les catastrophes naturelles les plus fréquentes, tuant près de 100 000 personnes et touchant plus de 1,2 milliards d'habitants. Plus de 90 % des populations exposées aux catastrophes vivent dans le monde en développement.

Les systèmes biophysiques et sociaux peuvent atteindre des points de bascule, au-delà desquels des évolutions brutales, de plus en plus rapides ou potentiellement irréversibles peuvent se produire. Les quatre scénarios du quatrième rapport GEO indiquent que l'on se rapproche de plus en plus de ces points de bascule même si les tendances mondiales à la dégradation de l'environnement se ralentissent ou s'inversent à des rythmes différents vers le milieu du siècle. Les

modifications des systèmes biophysiques et sociaux peuvent se poursuivre, même si les forces de changement sont éliminées, comme c'est le cas en ce qui concerne l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et la perte des espèces.

Les nations et la communauté internationale doivent s'employer plus activement à poursuivre la transition vers un développement durable, y compris par le renforcement des capacités et l'appui technologique aux pays en développement. Les mesures prises par l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé et les consommateurs, en vue de réduire les causes des changements environnementaux doivent comprendre des compensations, lesquelles peuvent impliquer des choix difficiles, entre différentes valeurs et préoccupations.

Les décideurs peuvent encourager une action dans les meilleurs délais par des mesures soutenues comprenant :

- **La réduction de la vulnérabilité des populations aux changements environnementaux et socio-économiques** en décentralisant, en renforçant les droits aux ressources des populations locales, en améliorant l'accès à l'appui financier et technique, en renforçant les capacités pour faire face aux catastrophes naturelles et en responsabilisant les femmes et les groupes vulnérables;
- **L'intégration des activités environnementales dans le cadre plus large du développement**, y compris en déterminant les impacts environnementaux des projets de dépenses publiques, en identifiant les objectifs environnementaux sectoriels et intersectoriels, en encourageant les meilleures pratiques et le suivi à long terme des résultats;
- **Le renforcement du respect des traités** en maîtrisant les coûts administratifs et le lourd fardeau de l'établissement de rapport par les Parties, en améliorant le suivi et le respect ainsi que la coordination, notamment au niveau national;
- **L'instauration d'un environnement favorable aux innovations et aux solutions nouvelles** à l'aide d'instruments économique, des technologies nouvelles et existantes, en responsabilisant les parties prenantes et en utilisant des approches mieux adaptées qui se différencient de la gestion institutionnelle et des systèmes de production traditionnels et segmentés et débouchent sur des modes de consommation et de production plus durables;
- **Le renforcement des connaissances, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement** en rendant plus accessibles les données et les recherches scientifiques disponibles grâce à une meilleure infrastructure de suivi, d'évaluation et d'informations, en s'appuyant sur l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication;
- **La mobilisation des ressources financières pour s'attaquer aux problèmes environnementaux** grâce à des approches novatrices, y compris des paiements pour des services écosystémiques en tant qu'outil de prise de décision tout en mettant en place un système ouvert, non discriminatoire et équitable d'échanges multilatéraux, ainsi qu'une libéralisation commerciale constructive, bénéfique pour les pays à toutes les étapes du développement.

Les connaissances concernant les liens entre environnement et développement et les incidences sur le bien-être des populations, acquises depuis la publication de *Notre Avenir à Tous*, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, peuvent être utilisées efficacement pour assurer la transition vers un développement durable. Les problèmes relatifs à l'environnement mondial ont peut-être atteint leur propre point de bascule, alors que l'on se rend de mieux en mieux compte que pour un grand nombre d'entre eux les avantages présentés par une action précoce l'emportent sur les coûts. Il est dorénavant temps de poursuivre la transition vers le développement durable appuyée par des institutions bien gérées, novatrices et axées sur les résultats.

IV. Réponses aux conclusions du rapport GEO-4

13. Dans sa décision 24/2 du 9 février 2007, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif « d'exposer les conclusions pertinentes du quatrième rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial au Conseil d'administration à sa dixième session extraordinaire, en vue de faciliter l'examen de ses conclusions et de leurs implications potentielles, par exemple pour l'orientation stratégique du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et pour que ce dernier puisse s'acquitter de ses fonctions dans le système des Nations Unies ainsi que des services qu'il doit apporter aux États membres ».

14. En se penchant sur les conclusions de l'évaluation, le Conseil/Forum peut notamment souhaiter examiner les messages clés à l'intention des décideurs figurant dans le résumé destiné aux décideurs et approuvé par la deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur le rapport GEO-4 en septembre 2007, présentés ci-dessus. Les messages clés s'inspirent d'une évaluation approfondie des changements environnementaux et de la manière dont ils affectent la sécurité, la santé, les relations sociales et les besoins matériels des populations (bien-être humain), ainsi que le développement en général. L'évaluation met en avant un changement environnemental sans précédent aux niveaux mondial et régional qui peut atteindre des points de bascule au-delà desquels des évolutions brutales, de plus en plus rapides et potentiellement irréversibles peuvent se produire.

15. Ces changements sans précédent sont imputables aux activités humaines exécutées dans un monde de plus en plus interdépendant et industrialisé et poussés par des flux croissants de biens, de services, de capitaux, de personnes, de technologies, d'informations, d'idées et d'activités. La responsabilité des pressions environnementales au niveau mondial est inégalement répartie sur la planète; alors que les riches contribuent le plus à ces pressions, les pauvres sont les plus gravement touchés par leurs conséquences.

16. Le changement environnemental a des incidences sur les options en matière de développement humain. Comme constaté lors des catastrophes et des conflits armés, les pauvres, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables à ses effets. Les conflits, la violence et les persécutions, par exemple, déplacent un grand nombre de populations civiles, forçant des millions de personnes à se réfugier dans des zones écologiques marginales au sein des pays et à travers les frontières internationales. Ces incidences compromettent, parfois pendant des décennies, les moyens de subsistances durables, le développement économique et la capacité des écosystèmes à répondre à une demande croissante en matière de ressources. En outre, au cours des vingt dernières années, les catastrophes naturelles ont causé plus de 1,5 millions de morts et touché plus de 200 millions de personnes par an.

17. Alors que les changements environnementaux constituent un sérieux défi pour l'humanité, ils présentent également des opportunités, y compris pour le secteur privé, les communautés locales et la coopération internationale. Ces aspects sont interconnectés; les interconnexions, les analyses et les réponses offrent la possibilité d'aborder des questions plus complexes en matière de développement et d'environnement. Pour un grand nombre de ces questions, les avantages d'une action anticipée l'emportent sur les coûts. Une meilleure connaissance de la valeur de ces avantages, tels que les services écosystémiques, ainsi que la compréhension des liens qui les unissent, peuvent faciliter la transition vers le développement durable et des compensations entre des valeurs, des intérêts et des préoccupations diverses au sein de la société.

18. Le Directeur exécutif propose que le Conseil/Forum examine la réponse triple aux conclusions du rapport GEO-4 comme exposée ci-après.

A. Engager une action internationale en faveur de l'environnement

19. La Commission Brundtland a inspiré de nombreuses initiatives aux niveaux mondial, régional, national et local, y compris la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (Sommet de la Terre) et des Stratégies nationales en faveur du développement durable qui ont marqué un tournant, ainsi que les projets locaux et participatifs de conservation et d'exploitation durables fondés sur des principes de justice, d'équité et de partage des bénéfices.

20. Vingt années plus tard, le rapport GEO-4 conclut que les nations et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour poursuivre la transition vers un développement durable, y compris par le renforcement des capacités et l'appui technologique aux pays en développement. Les mesures prises par l'ensemble des parties prenantes, y compris le secteur privé et les consommateurs, en vue de limiter les causes des changements environnementaux doivent comprendre des compensations entre les différentes valeurs et préoccupations, ce qui peut impliquer des choix difficiles.

21. Les particuliers, les consommateurs, les ménages, les villageois, les agriculteurs, les petites entreprises et les grandes compagnies privées ont besoin d'un environnement porteur approprié afin de faire des choix soucieux de l'environnement. Ils doivent être soutenus dans leur choix par des institutions bien gérées, souples, capables d'adaptation, novatrices et axées sur les résultats et en mesure de créer les conditions nécessaires aux changements. A cet effet, les autorités sociales et du secteur économiques doivent placer les préoccupations environnementales au centre de leur processus de prise de décisions. Les autorités environnementales doivent soutenir et appuyer cette intégration.

22. Le Directeur exécutif propose que le Conseil/Forum prie instamment les Gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public de collaborer avec le PNUE et les autres autorités environnementales aux niveaux mondial, régional, national et local pour instaurer un développement durable en :

- a) Utilisant les preuves, prévisions, analyses et options de mesures concernant les changements environnementaux et leurs incidences sur le développement et le bien-être des populations, telles que recensées dans le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, pour identifier les objectifs environnementaux de leurs activités;
- b) Intégrant les objectifs environnementaux dans le processus de prise de décisions des secteurs privé et public en utilisant efficacement les régimes juridiques, les instruments financiers, les normes, les processus participatifs et autres outils et capacités en développement afin de créer un environnement porteur pour :
 - i) Augmenter les investissements du secteur privé dans les innovations et les initiatives technologiques visant à atténuer les changements environnementaux et à s'y adapter, y compris par une production et une consommation durables et un rendement accru des ressources;
 - ii) Favoriser les investissements des consommateurs et des ménages dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci;
 - iii) Renforcer, de manière équitable, les capacités des populations à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, en s'intéressant notamment aux besoins des pauvres et des groupes vulnérables, ainsi qu'à leur dépendance par rapport aux services écosystémiques;
- c) Analyser les performances en matière d'environnement des différents secteurs sociaux et économiques au regard des objectifs environnementaux

23. Une telle décision du Conseil/Forum encouragerait les parties prenantes concernées à identifier des objectifs environnementaux en tant que base d'une approche axée sur les résultats de la gouvernance environnementale et de l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement. Les parties prenantes devraient chercher à appliquer de telles approches en fonction de leurs structures de gouvernance respectives. L'appui du PNUE à d'autres organismes des Nations Unies à cet égard sera fourni conformément à son mandat³ et à son programme de travail au moyen des instruments de coopération en vigueur telles que le Groupe de la gestion de l'environnement. Son appui aux pays sera fourni conformément à son mandat⁴ et à son programme de travail dans le cadre d'une approche cohérente du système des Nations Unies au niveau national et conformément à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

B. Renforcement des capacités du PNUE pour soutenir des mesures en réponse au changement environnemental fondées sur les interconnexions

24. Le quatrième rapport d'évaluation de l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-4) met en lumière les interconnexions entre le changement environnemental et le développement, soulignant la nécessité stratégique de mettre en place des cadres juridiques et institutionnels et un encadrement commercial souple capables de répondre au changement environnemental et à ses impacts sur le développement et le bien-être des populations. Le rapport GEO-4 met également l'accent sur la nécessité d'améliorer la compréhension, par la société, des interconnexions en matière de changement environnemental ainsi que du risque d'atteindre des points de bascule au-delà desquels la restauration de l'environnement lui-même serait compromise ce qui aurait de graves incidences sur le développement et un monde interdépendant.

25. Le Directeur exécutif propose donc en outre que le PNUE fournisse un appui sur la base de la stratégie à moyen terme pour 2010-2013 et de ses programmes de travail pour débloquer des ressources financières conséquentes afin de soutenir plus avant une recherche scientifique pertinente

³ Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, notamment partie II, alinéas 2 b) et c).

⁴ Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, notamment partie II, alinéas 2 e) et paragraphe 3.

d'un point de vue politique et de fournir un appui durable aux Gouvernements pour leur permettre de répondre efficacement au niveau approprié. Une réponse au changement environnemental tenant compte des interconnexions est également importante compte tenu du principe énoncé dans la Charte des Nations Unies relatif à la paix et à la sécurité. L'évaluation intégrée de l'environnement constitue la base sur laquelle le PNUE fondera sa stratégie à moyen terme s'agissant :

- a) Du changement climatique;
- b) Des catastrophes et des conflits;
- c) De la gestion écosystémique;
- d) De la gouvernance environnementale;
- e) Des substances nocives et des déchets dangereux;
- f) Du rendement des ressources – consommation et production durables.

26. Ce sont les éléments de base du développement durable. Les activités mises en œuvre pour aborder ces questions seront élaborées à partir du programme de travail actuel du PNUE et faciliteront l'introduction d'initiatives novatrices et de pointe. Le rapport GEO-4 constitue un point de départ pour répondre aux besoins des pays dans ces six domaines prioritaires ainsi que pour relever d'autres défis environnementaux. Un financement adapté et durable pour les évaluations scientifiques est essentiel au succès du PNUE dans ces six domaines prioritaires. En s'attaquant aux domaines prioritaires, le PNUE coopèrera avec d'autres organismes des Nations Unies et complètera leurs activités programmatiques, notamment celles des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.

27. Le PNUE exécutera les fonctions ci après identifiées par le rapport GEO-4 comme faisant partie des fonctions principales des autorités environnementales à l'appui de l'intégration environnementale :

- a) Fournir des informations scientifiques, des données et des évaluations et promouvoir la sensibilisation;
- b) Identifier des objectifs, des politiques, des réglementations, des outils et des meilleures pratiques;
- c) Assurer le suivi des résultats à long terme au regard de ces objectifs.

28. Le PNUE exécutera ces fonctions au niveau mondial en collaborant avec des partenaires et en renforçant les capacités des institutions régionales et nationales chargées de l'environnement grâce à un appui technologique et au renforcement des capacités. Ainsi, le PNUE tirera pleinement parti des capacités des Etats membres et des institutions intergouvernementales régionales et internationales. Pour améliorer sa capacité d'exécution de ces fonctions et soutenir une réponse au changement environnemental fondée sur les interconnexions, le PNUE :

- a) S'associera en partenariat avec des centres d'excellence et autres parties prenantes pour renforcer une approche programmatique cohérente et à plusieurs niveaux afin de fournir des preuves irréfutables au moyen d'une évaluation intégrée de l'environnement, y compris des processus de suivi de l'évaluation écosystémique du Millénaire et du rapport GEO, portant sur les interconnexions du changement environnemental et leurs incidences sur le développement et le bien-être des populations;
- b) Coopèrera avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour fournir un appui aux pays en développement en vue de définir des objectifs environnementaux et de promouvoir les échanges de meilleures pratiques dans les domaines des politiques, des réglementations et de l'utilisation d'instruments économiques;
- c) Examinera les résultats à long terme et l'efficacité des programmes environnementaux au sein du système des Nations Unies ainsi que des programmes environnementaux des Gouvernements souhaitant se soumettre à de tels examens, et en assurera le suivi au regard des objectifs environnementaux concertés.

C. Amorcer des consultations sur les prochaines éditions du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial

29. Dans le cadre du renforcement de la base scientifique du PNUE, des consultations approfondies avec les Gouvernements, la communauté scientifique et les parties prenantes seront organisées en 2008 et en 2009 sur l'évaluation du rapport GEO-4 afin de regrouper les enseignements tirés de l'expérience et de rassembler plus d'informations pour les éditions suivantes des rapports GEO. Le quatrième rapport GEO a mobilisé des scientifiques, des centres de collaboration, des gouvernements et d'autres partenaires pour préparer un examen collégial critique, scientifiquement crédible et pertinent d'un point de vue politique des questions mondiales et régionales. Il est devenu un processus intergouvernemental et multipartite basé sur le mandat et le pouvoir fédérateur du PNUE sans qu'il ait été nécessaire de créer un nouvel organe intergouvernemental.

30. Le rapport GEO-4 s'est largement inspiré des évaluations régionales et sous-régionales ainsi que des évaluations thématiques, telles que celles du GIEC. La préparation des prochains rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial s'appuiera sur les succès du quatrième rapport GEO ainsi que d'autres processus d'évaluation. Les éléments intergouvernementaux et sous-régionaux seront maintenus et renforcés par une amélioration des capacités des pays en développement s'agissant de la collecte, de l'évaluation et de l'échange de données et d'informations environnementales. L'examen en cours des évaluations du processus périodique d'établissement de rapports et d'évaluation de l'état de l'environnement marin au niveau mondial lancé par l'Assemblée générale de l'ONU devrait fournir des indications utiles à cet égard. Les processus régionaux et nationaux d'évaluation intégrée de l'environnement seront encore renforcés en consultation avec les Gouvernements et les autres parties prenantes pour assurer une synergie avec le processus mondial.

31. Le prochain rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial doit s'appuyer sur le quatrième rapport et sur l'évaluation écosystémique du Millénaire et approfondir encore nos connaissances de la valeur des services écosystémiques et des impacts du changement environnemental sur la vulnérabilité des populations et sur leur bien-être. L'évaluation de l'efficacité des politiques et l'identification des meilleures pratiques pourraient également faire l'objet d'une attention accrue.

32. Des indicateurs pourraient être utilisés plus efficacement pour structurer et renforcer les éléments constitutifs des prochaines évaluations internationales. Les principaux indicateurs, y compris les indicateurs actuels, tels que les indicateurs de biodiversité pour 2010 et ceux des Objectifs du Millénaire pour le développement peuvent être utilisés pour renforcer les flux de données tant à court qu'à long terme. Une recherche scientifique de pointe, un meilleur accès à des données et à des informations ponctuelles et appropriées ainsi que des indicateurs politiques pertinents sont essentiels pour l'évaluation environnementale intégrée axée sur les utilisateurs au moyen de laquelle le PNUE élaborera sa stratégie à moyen terme pour 2010-2013 s'agissant du maintien de l'environnement mondial à l'étude.

33. Des dispositions ont été prises dans le programme de travail du PNUE pour 2008-2009 afin de démarrer une cinquième évaluation scientifiquement crédible et pertinente d'un point de vue politique. La portée et les objectifs du cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial seront soumis à des examens interdivisions et élaborés en consultation avec les Gouvernements, la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile. Sous réserve des directives issues des consultations susmentionnées, le prochain processus sur l'avenir de l'environnement mondial pourrait être utilisé pour fournir des renseignements stratégiques utiles à l'élaboration du programme de travail du PNUE pour 2014-2015.

V. Conclusions

34. Le rapport GEO-4 fournit une évaluation du changement environnemental et de ses effets sur la sécurité, la santé, les relations sociales et les besoins matériels des populations (bien-être humain), ainsi que du développement en général. Cette évaluation réalisée par des experts révèle des changements environnementaux sans précédent aux niveaux mondial et régional, dont certains peuvent atteindre des points de bascule au-delà desquels des évolutions brutales, de plus en plus rapides ou potentiellement irréversibles, peuvent se produire. Ces changements sont imputables aux activités humaines dans un monde de plus en plus interdépendant et industrialisé, stimulés par des flux croissants de biens, de services, de capitaux, de personnes, de technologies, d'informations, d'idées et de mains d'œuvre. Le rapport montre comment la responsabilité des pressions environnementales

mondiales est répartie inégalement sur la planète; alors que les riches contribuent le plus à ces pressions, les pauvres sont les plus gravement touchés par leurs conséquences.

35. Le quatrième rapport GEO est une ressource clé et une base de connaissances grâce à laquelle le PNUE renforcera les interconnexions et reliera les processus politiques concernant l'environnement et le développement.

36. Les messages clés à l'intention des décideurs approuvés par la deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur le quatrième rapport GEO tenue en septembre 2007 méritent une attention particulière de la part du Conseil/Forum. Le Directeur exécutif propose que le Conseil/Forum examine l'approche triple ci-après pour répondre aux conclusions du quatrième rapport GEO :

a) Inviter instamment les Gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public à collaborer avec le PNUE et les autres autorités environnementales aux niveaux mondial, régional, national et local pour identifier et utiliser des objectifs environnementaux en faveur du développement durable;

b) Renforcer les capacités du PNUE pour appuyer une action fondée sur des interconnexions afin de faire face au changement environnemental à l'aide de la Stratégie à moyen terme pour 2010-2013 et de ses programmes de travail;

c) Améliorer encore la base scientifique du PNUE en se fondant sur l'évolution du prochain processus d'évaluation de l'environnement mondial. La portée et les objectifs du prochain rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial seront définis en consultation avec les Gouvernements, la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile. Sous réserve des directives issues des consultations susmentionnées, le prochain processus de l'avenir de l'environnement mondial pourrait être utilisé pour fournir des orientations stratégiques en vue de la préparation du programme de travail du PNUE pour 2014-2015.

Annexe

**Déclaration de la deuxième consultation mondiale
intergouvernementale et multipartite sur le quatrième rapport sur
l'Avenir de l'environnement mondial, organisée en septembre 2007**

**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/DEWA/GEO/IGC.2/2



S

**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
30 août 2007

Français
Original : Anglais

**Deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multi partite
sur le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial**

Nairobi (Kenya), 24-26 septembre 2007

**Déclaration de la deuxième consultation mondiale
intergouvernementale et multipartite sur le quatrième rapport
sur l'Avenir de l'environnement mondial, organisée à Nairobi
du 24 au 26 septembre 2007**

*Nous, participants à la deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multipartite
sur le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial,*

Rappelant les responsabilités du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement telles que définies dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, à savoir maintenir à l'étude la situation de l'environnement dans le monde afin d'assurer que les nouveaux problèmes de grande portée internationale dans ce domaine reçoivent la priorité voulue et fasse l'objet, de la part des Gouvernements, d'un examen approprié et adéquat, et encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

Rappelant également les décisions 18/27 du 26 mai 1995, 19/3 du 7 février 1997, 20/1 du 4 février 1999, 22/1 I B du 7 février 2003 et 23/6 du 25 février 2005 et, notamment, la décision 24/2 du 9 février 2007 sur l'état de l'environnement mondial, dans laquelle le Conseil d'administration a demandé aux Gouvernements et aux experts de contribuer à l'achèvement du quatrième rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial, en suivant les grandes lignes définies lors de la consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur ce rapport, qui s'est déroulée à Nairobi les 19 et 20 février 2005, en revoyant notamment le résumé destiné aux décideurs pour 2007, en participant à la deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multipartite de septembre 2007 et en appuyant les activités d'ouverture relatives au quatrième rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial et prié le Directeur exécutif d'exposer les conclusions pertinentes du quatrième rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial au Conseil d'administration à sa dixième session extraordinaire, en vue de faciliter l'examen de ces conclusions

et de leurs implications potentielles, par exemple pour l'orientation stratégique du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et pour que ce dernier puisse s'acquitter de ses fonctions dans le système des Nations Unies ainsi que des services qu'il doit apporter aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné chapitre par chapitre le résumé du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial à l'intention des décideurs,

Prenant note avec satisfaction de l'appui fourni par les Gouvernements belge, néerlandais et norvégien au processus d'élaboration du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial,

1. *Saluons* le rôle important que les Gouvernements et les parties prenantes ont joué et devraient continuer de jouer en identifiant les questions clés devant être évaluées grâce au processus de l'Avenir pour l'environnement mondial en transmettant des données, des informations et des connaissances provenant de sources régionales, nationales, locales et autochtones, en examinant les projets de conclusion ainsi que les mesures basées sur les conclusions du processus;

2. *Nous félicitons* des contributions en nature des Gouvernements, experts individuels et organisations qui ont contribué à la coordination, à l'élaboration et à l'examen du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial et de son résumé à l'intention des décideurs en réponse à la déclaration faite par la première consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, organisée à Nairobi les 19 et 20 février 2005⁵;

3. *Approuvons* le résumé à l'intention des décideurs du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial figurant en annexe à la présente déclaration et encourageons son examen par la communauté mondiale et le système des Nations Unies;

4. *Recommandons* que le Directeur exécutif soumette le résumé à l'intention des décideurs du quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa dixième session extraordinaire pour examiner et adopter les mesures de suivi qui devront être prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa Stratégie à moyen terme ainsi que le budget et le programme de travail.

⁵ UNEP/GC.23/CRP.5.